



**ARRETE URBAIN N°01/GSBT/005/CAB/MV/2010 DU 20 JANVIER 2010
PORTANT BAPTISATION, DEBAPTISATION ET REBAPTISATION DE
CERTAINS BOULEVARDS ET AVENUES DE LA VILLE DE KISANGANI**

Le Maire de la Ville,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo 2006 ;

Vu la Loi Organique n° 08/016 du 07 octobre 2008 portant Composition, Organisation et Fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces ;

Vu la Loi n° 08/12 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration de Provinces ;

Vu l'Ordonnance n° 08/55 du 24 septembre 2008 portant nomination des Maires et des Maires Adjoints des Villes ;

Conscient de la nécessité pour la Ville de Kisangani, en tant qu'Entité Territoriale Décentralisée, d'offrir aux générations futures des repères moraux pour connaître l'histoire de leur milieu et d'enrichir la mémoire des Boyomais en cette année du Cinquantenaire de l'Indépendance de notre Pays ;

Attendu que certaines dénominations que portent les Boulevards et Avenues ne sont plus de mise ou ne reflètent plus la réalité et qu'il y a lieu de les baptiser ou les rebaptiser par des noms des personnages ou événements ayant marqué l'histoire de la Ville de Kisangani.

Vu l'opportunité et la nécessité.

ARRETE

Article 1^{er} : La voie publique reliant l'Avenue Abbé MUNYORORO à l'Aéroport International de Bagboka est baptisée « **Boulevard du Président Joseph KABILA KABANGE** », en hommage au Premier Président démocratiquement élu au suffrage universel direct et pour toutes les actions accomplies en faveur de la population de la Ville de Kisangani, depuis son accession au pouvoir.

Article 2 : L'Avenue FATAKI est rebaptisée « **Boulevard Médard AUTSAI ASENGA** », en lien avec l'histoire politico-administrative de la Ville de Kisangani, Chef-lieu de la Province Orientale.

Il s'agit de mettre en relation le Premier Gouverneur démocratiquement élu au suffrage universel indirect en 2007 avec le Premier Gouverneur de la Province Orientale, au niveau du croisement entre « Boulevard Médard AUTSAI ASENGA » et Avenue FINANT.

Article 3 : L'Avenue Lac MOERO est rebaptisée « **Boulevard Léon Déon BASANGO** », le Premier Président de la première Assemblée Provinciale de la 3^{ème} République en Province Orientale, pour ses multiples actions de développement accomplies dans la Ville de Kisangani.

Article 4 : Le Boulevard du 24 NOVEMBRE est rebaptisé « **Boulevard Laurent Désiré KABILA** », en mémoire de la Révolution du 17 mai 1997 ayant mis fin au régime issu du coup d'Etat du 24 novembre 1965 et à cause de l'implantation du Monument Laurent-Désiré KABILA le long de ce tronçon routier, au niveau de la 14^{ème} Avenue dans la Commune de la Tshopo.

Article 5 : Le Boulevard de l'OUA est rebaptisé « **Boulevard de l'Union Africaine** », dans le souci d'adaptation à la nouvelle donne continentale et de conserver la vocation panafricaniste de la Ville de Kisangani.

Article 6 : L'Avenue Paul MAMBAYA est rebaptisé « **Avenue Docteur Guy Shilton BAENDO** », en hommage au Maire de la Ville, initiateur de l'installation des panneaux indicateurs de boulevards et avenues de la Ville de Kisangani.

Article 7 : Toute dénomination des Boulevards et Avenues contraire au présent Arrêté est supprimée.

Article 8 : Le présent Arrêté entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kisangani, le

Le Maire de la Ville,

Dr Guy Shilton BAENDO TOFULI

Directeur